



**Association Sportive Fourqueux**  
**JUDO / JU-JITSU**  
**Informations pour l'inscription**

*Existe-t-il un principe réellement universel ?*

*Oui, il y en a un : c'est le principe de l'efficacité maximum dans l'usage de l'esprit et du corps.*

*J'ai donné à ce principe d'absolue généralité le nom de JUDO.*

*Maître Jigoro KANO*

**(Re)découvrez le judo sans engagement :**

Venez découvrir le professeur Alexandre Correia et le Judo lors des séances gratuites le lundi 4 septembre et lundi 11 septembre aux heures habituelles selon âge

**Inscriptions et renseignement :** aux jours et heures des cours durant la saison sportive.

**Reprise des cours :** le lundi 4 Septembre

**Lieu des cours :** au Dojo du Gymnase Philippe Pivert (dit du Lycée International) à St Germain

**Jours :** un cours par semaine les lundis (hors vacances scolaires et jours fériés)

**Horaires :**

Age	Nés en	Classe	Horaires les lundis
5 à 6 ans	2018 /17 /16	Maternelle	17H15 à 18H00
7 à 10 ans	2016 /15 /14 /13	Primaire	18H00 à 19H00
11 à 14 ans	2012 /11 /10 /09	Collège	19H00 à 20H00
15 ans à adulte	2008 et avant	Lycée et Adultes	20H00 à 22H00

**Tarifs MODALITES de PAIEMENT:**

Paiement en 1 ou 3 chèques, encaissés en octobre, février et avril

<i>Par inscrit(s) par famille</i>	<i>1 inscrit</i>	<i>Pour 2 inscrits et plus</i>
1 cours par semaine	315 €	285 €

**Dossier d'inscription (à remettre complet) :**

- Fiche individuelle complétée et signée.
- Fiche du règlement intérieur de la section complétée et signée.
- Un certificat médical daté de cet été, avec la mention « non contre-indication à la pratique du judo en compétition » **et** pour les élèves ayant un passeport Judo le faire tamponner par le médecin.  
Pour les moins de 18 ans, il n'est plus nécessaire de fournir un certificat médical sauf si une réponse est positive au questionnaire de santé qui vous sera remis lors de l'inscription. Ce questionnaire ne doit pas être présenté au club mais conservé par la famille.
- Le règlement pour la saison (inclus licence FFJDA, assurance et cours de Judo) en 3 chèques

# Association Sportive Fourqueux – JUDO / JU-JITSU

## Fiche de pré-inscription

### Saison 2023 /2024

Nous vous remercions de bien vouloir compléter ce document avec soin et de **signaler tout changement intervenant en cours d'année** (adresse, téléphone, situation familiale, santé...). Les renseignements fournis sont **confidentiels**.

Prénom de l'élève : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

Né (e) le : \_\_\_\_\_

Grade : \_\_\_\_\_

Entourez la case correspondante :

<i>Par inscrit(s) par famille</i>	<i>Pour 1 inscrit</i>	<i>Pour 2 inscrits et plus</i>
Dont 10 € d'adhésion à l'Association Sportive de Fourqueux	315 €	285 €

Prénom de la mère ou représentant légal : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Portable : \_\_\_\_\_ Autre téléphone : \_\_\_\_\_

E-mail de la mère : .....@.....

Prénom du père : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

Adresse si différente : \_\_\_\_\_

Portable : \_\_\_\_\_ Autre téléphone : \_\_\_\_\_

E-mail du père: .....@.....

Au besoin, autre personne à prévenir en cas d'accident :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Médecin traitant : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

« <b>J'autorise mon enfant à rentrer seul des cours du Judo.</b> »	OUI – NON
« <b>J'autorise</b> les responsables de la section Judo de l'ASF et de l'ASF à se servir de nos données personnelles <b>pour me transmettre des informations concernant le Judo et l'ASF.</b> »	OUI – NON
« <b>J'autorise</b> les responsables de la section Judo de l'ASF à <b>photographier mon enfant et utiliser la photo dans les communications internes à la section et sur le site internet.</b> »	OUI – NON

### Autorisation du Responsable Légal de l'enfant pour une prise en charge médicale

Je soussigné (e) (prénom et nom) M., Mme, Mlle, \_\_\_\_\_

agissant en qualité de père, mère, tuteur, de (prénom et nom de l'enfant) \_\_\_\_\_

déclare autoriser mon enfant à participer à toutes les activités de la section Judo de l'A-S-F. J'autorise les responsables de cette section dont mon enfant fait partie à prendre en cas de maladie ou d'accident, toutes les mesures d'urgences prescrites par le médecin, y compris l'hospitalisation et l'opération. Je déclare avoir pris connaissance des dispositions ci-dessus mentionnées. En cas de maladie, les frais nécessités par le traitement de mon enfant ou moi même seront à ma charge. Les pièces justificatives de ces frais et le dossier médical seront adressés à la famille en vue d'un éventuel remboursement).

**Signature du responsable légal de l'élève ( mineur ) ou l'élève ( majeur )**

Ecrire « lu et approuvé » :

Prénom:

Nom:

date:

Signature:

## REGLEMENT INTERIEUR DE LA SECTION

1. L'adhésion à l'Association Sportive Fourqueux (ASF) implique l'approbation des Statuts et de son règlement intérieur, consultable au siège social. Elle implique des droits et des devoirs.
2. L'adhésion n'est effective qu'après présentation de l'attestation certifiant les réponses négatives au questionnaire d'esanté (personnel et confidentiel) ou dans le cas contraire, d'un certificat médical en bonne et due forme avec la mention suivante « absence de non contre-indication à la pratique du judo, jiu- jitsu en compétition », du paiement de la cotisation annuelle obligatoire et du montant des cours. Conformément à la réglementation, le certificat médical est obligatoire chaque année pour l'obtention d'une licence sportive, et il doit mentionner l'absence de non contre-indication à la pratique du judo, jiu- jitsu en compétition.
3. Aucun remboursement ne sera effectué quelle que soit la raison de l'absence de l'adhérent.
4. Aucun enfant mineur ne sera inscrit sans autorisation parentale.
5. L'absence d'un professeur entraînant l'annulation des cours sera annoncée par voie d'affiche apposée sur le lieu d'entraînement et par courriel, sauf cas de force majeure.
6. Aucun enfant mineur ne peut quitter seul, le lieu d'entraînement ou de compétition si les parents ou le représentant légal n'ont pas signé d'autorisation.
7. La personne qui accompagne un adhérent mineur doit s'assurer de la présence du professeur avant de laisser l'enfant aux cours.
8. L'absence répétée, non justifiée, d'un enfant fera l'objet d'une information aux parents ou au représentant légal.
9. Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel sont de règle au sein de l'A.S.F. Tout membre se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects, lors des entraînements ou des déplacements, pourra être exclu temporairement ou définitivement de la Section Judo, après avoir été entendu par les membres du bureau de la section et les responsables de l'A.S.F.
10. En cas d'accident, il sera fait appel aux services d'urgence et l'adhérent accidenté sera conduit à l'hôpital.
11. Les adhérents engagés en compétition devront, après un arrêt maladie supérieur à 03 semaines, présenter un certificat médical les autorisant à reprendre le sport.

Signature du responsable légal de l'élève mineur ou signature de l'élève s'il est majeur :

Ecrire « lu et approuvé » :

Prénom:

Nom:

date:

Signature: